

**Inscription très prochaine! Attention modification de date**

## PAF 2018-2019, académie de Montpellier

*Inscriptions aux préparations concours et aux formations individuelles*

Tout enseignant qui formule une demande de formation dans GAIA doit en informer préalablement son chef d'établissement, qu'il s'agisse d'une préparation concours ou d'une formation individuelle.

*Comme l'année dernière, la procédure de validation reste simplifiée.*



**Je suis enseignant,**

Je me connecte à l'aide de mes identifiants de messagerie académique à l'adresse suivante  
<http://si2d.ac-montpellier.fr/arenb>

| Période d'inscription Académie Montpellier |  |
|--|--|
| <b>Préparations concours</b>               | <b>du 24 mai au 24 juin 2018</b>       |
| <b>Formations individuelles</b>            | <b>du 18 juin au 28 septembre 2018</b> |

Les modalités de gestion et de suivi jusqu'ici en vigueur pourraient être modifiées suite aux négociations qui s'engagent avec chaque rectorat dans le cadre de la convention entre Formiris et l'Etat.

Cela pourrait notamment entraîner des modifications sur les coûts, que nous vous communiquerons dès que possible.

Pour rappel en 2017,  
 Préparation Concours : 35€/jour  
 Formation individuelle : 50€/jour

**Je suis chef d'établissement,**

Je récolte sur GAIA la demande d'inscription faite par l'enseignant de mon établissement.  
 Formiris méditerranée me contacte par téléphone pour confirmer ou non l'accord de départ en formation de l'enseignant.  
 Formiris méditerranée transmet au rectorat un récapitulatif des inscriptions accordées, qui permettra au Rectorat de déclencher l'envoi des convocations.  
**Je ne saisis plus les inscriptions dans FormElie. Formiris méditerranée assurera un suivi budgétaire en lien avec le rectorat.**



### Avant de partir en formation

L'enseignant peut ne pas être retenu à une formation, malgré la validation du chef d'établissement, par les services du rectorat, il lui appartient de se renseigner sur le site de GAIA avec son identifiant. Seule la convocation du rectorat confirme l'accord de participation à la formation.

L'enseignant part en formation muni de la convocation et d'un ordre de mission établi par le chef d'établissement.

### Pendant et après la formation

L'enseignant signe la feuille d'émargement (matin et après-midi).

Cet émargement ou à défaut une attestation de présence permettra une participation de Formiris aux frais annexes des enseignants, selon [les modalités et le barème national](#) en vigueur.

